



RCS : BERGERAC
Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00001
Numéro SIREN : 799 516 026
Nom ou dénomination : VITI-SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2017 sous le numéro de dépôt 296

SAS VITI-SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 €

**Siège : 44 rue de la Boétie
24100 BERGERAC**

RCS BERGERAC N°799 516 026

COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Comptes certifiés confirmés par le Président



GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 01.03.2017
N° du Dépôt : 296
SIRÈNE : 799.516.026
N° de Gestion : 2014B00001

SAS VITI-SOLUTIONS

44 Rue de la Boétie

24100 BERGERAC

Clôture au : 31/12/2016

Exercice comptable

Du 01/01/16

au 31/12/16

Durée: 12 mois

Forme juridique: SAS

Régime fiscal: REEL SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise SAS VITI-SOLUTIONS			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 44 Rue de la Boétie			24100 BERGERAC				
Numéro SIRET* 7 9 9 5 1 6 0 2 6 0 0 0 1 7							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			Durée de l'exercice précédent * _____				
			Exercice N clos le 31/12/2016				
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	907	030	609	298
	Immobilisations financières* (1)		040	22	042		22
	Total I (5)		044	929	048	609	320
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	14 376	070		14 376
		Autres* (3)	072	75	074		75
	Valeurs mobilières de placement		080	10 000	082		10 000
	Disponibilités		084	23 349	086		23 349
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	47 800	098		47 800
	Total général (I + II)		110	48 729	112	609	48 120
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 500	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			150	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				
	Report à nouveau		134			8 566	
	Résultat de l'exercice		136			18 385	
	Provisions réglementées		140				
Total I		142			28 601		
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			473	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 8 710)		172			19 046	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176			19 519		
Total général (I + II + III)		180			48 120		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VITI-SOLUTIONS

 Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

 Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

 Exercice N clos le
31/12/2016
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons		215		214	
		services *	intracommunautaires		217		218	49 227
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	17
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	49 244
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	15 207
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 313)				243	313	244	412
	Rémunérations du personnel*						250	7 891
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	3 779
	Dotations aux amortissements*						254	302
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260	45			
Total des charges d'exploitation (II)						264	27 615	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	21 628	
Produits financiers (III) 280		2				294	2	
Produits exceptionnels (IV) 290						300		
Charges financières (V)						306	3 244	
Charges exceptionnelles (VI)						310	18 385	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						314		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	18 385	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	3 244	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350		
	Créance due au report en arrière du déficit					346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	21 629	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	370	21 629	372	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 48 120.23 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 18 385.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Immobilisations corporelles

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau

3 à 5 ans

Immobilisations financières

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.	Instal.géné., agencs & aménagts const.			
		Instal. géné., agencs & aménagts divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		907	
		Matériel de bureau & info., mobilier			
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL III	907		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		22		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	22		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			929		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst.tech., mat. outillage indust.	Ins. gal. agen. amé. cons				
		Ins. gal. agen. amé. div.				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			907	
		Mat.bureau, info., mob.				
Emballages récup. div.						
Immos corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL III		907		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations			22		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV		22		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				929		



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL						
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag. cons.						
Inst. techniques matériel et outil. industriels						
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.					
	Matériel de transport					
	Mat. bureau et informatique, mob.	307	302			609
	Emballages récupérables divers					
TOTAL		307	302			609
TOTAL GENERAL		307	302			609

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

SAS VITI-SOLUTIONS
ACTIF CIRCULANT

9

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>	14 376	14 376	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	75	75	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		14 451	14 451	
Renvois (1) (2)	Montant des	<ul style="list-style-type: none"> - Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice 		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		473	473		
Personnel & comptes rattachés		500	500		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		1 349	1 349		
Etat & Impôts sur les bénéfices		3 244	3 244		
autres Taxe sur la valeur ajoutée		5 243	5 243		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		8 710	8 710		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		19 519	19 519		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

CI COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

Du 01/01/2016 au 31/12/2016



SAS VITI-SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 €
Siège : 44 rue de la Boétie
24100 BERGERAC

RCS BERGERAC N°799 516 026

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le 20 février, à 10 heures 00,

Monsieur Jérémy OMNES, actionnaire unique de la Société " VITI-SOLUTIONS ", Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 500 Euros, divisé en 1 500 actions de 1 Euro de nominal chacune, dont le siège est au 44 rue de la Boétie 24100 BERGERAC s'est réuni au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président.

A préalablement exposé ce qui suit en sa qualité de Président de la société, Monsieur Jérémy OMNES, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a établi le rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice.

A pris les décisions suivantes :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 227 - 10 du Code de Commerce,
- Approbation du compte courant,
- Approbation des investissements,
- Rémunération du Président,

Première décision

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par **un bénéfice net comptable de 18 385,09 Euros**.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 385,09 €uros augmenté de la somme de 5 283,91 €uros du compte report à nouveau créditeur soit un montant total de **23 669 €uros** de la manière suivante :

- **23 669 €uros au titre de la distribution de dividendes** à l'associé unique

Les sommes distribuées seront soumises au régime fiscal des dividendes de sociétés françaises avec application de l'abattement selon les termes suivants :

<i>Montant distribué brut</i>	23 669 €
<i>Cotisations retenues à la source CSG CRDS 15,5 %</i>	3 669 €
<i>Prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire 21 % selon les associés</i>	<i>Dispense</i>
Montant distribué net	20 000 €

Il est ainsi retenu à la source 15,50 % de prélèvements sociaux soit 3 669 €uros, payés par la société le 15 mars 2016 au plus tard.

L'actionnaire unique prend acte que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes au titre des précédents exercices à savoir :

- Au 31 décembre 2014 20 000 € nets
- Au 31 décembre 2015 0 € nets

Troisième décision

Conformément aux dispositions de l'article L. 227 - 10 du Code de commerce, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune convention n'a été conclue pendant l'exercice écoulé entre la société et Monsieur JérémY OMNES.

Quatrième décision

L'actionnaire unique prend acte que le montant de son compte courant d'associé, au 31 décembre 2016, présente un solde créditeur de 8 710,16 €uros.

Cinquième décision

L'actionnaire unique prend acte qu'aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

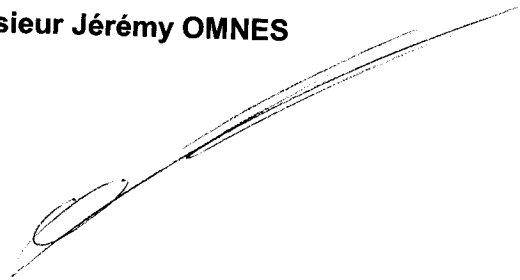
Sixième décision

L'actionnaire unique a perçu une rémunération brute à hauteur de 7 890,72 Euros et décide de la fixer à 1 000 Euros nets mensuels pour l'exercice en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

Monsieur Jérémy OMNES

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive representation of the name 'Jérémy OMNES'. The signature starts with a large, circular flourish on the left and extends towards the right with a long, sweeping tail.

SAS VITI-SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 €
Siège : 44 rue de la Boétie
24100 BERGERAC

RCS BERGERAC N°799 516 026

RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la loi et aux statuts, l'assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue afin de rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et ce, afin d'approuver les comptes annuels dudit exercice.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il est établi le présent rapport annuel sur la situation et l'activité de la société ainsi que sur les comptes sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

I - BILAN

□ L'ACTIF CIRCULANT

Il s'élève à la clôture de l'exercice à 47 800 €uros contre 21 727 €uros lors de l'exercice précédent.

➤ Créances clients	514 376 €
➤ Créances fiscales	75 €
➤ Valeurs mobilières de placement	10 000 €
➤ Disponibilités	23 349 €

□ LES DETTES

Elles s'élèvent à la clôture de l'exercice social à 19 519 €uros contre 12 134 €uros lors de l'exercice précédent.

➤ Dettes financières	8 710 €
➤ Dettes fournisseurs	473 €
➤ Dettes sociales	1 849 €
➤ Dettes fiscales	8 487 €

□ LE RESULTAT COMPTABLE

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 font ressortir un **bénéfice net comptable de 18 385,09 Euros**.

II – COMPTE DE RESULTAT

□ LES PRODUITS

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice s'élève à 49 227 Euros contre 29 636 Euros au cours de l'exercice précédent.

□ LES CHARGES

Les charges de l'exercice se sont élevées à 30 861 Euros contre 24 571 Euros au cours de l'exercice précédent. Elles se décomposent pour les principales comme suit :

➤ Achats matières premières et autres apros.	15 207 €
➤ Impôts, taxes et versements assimilés	412 €
➤ Salaires et traitements	7 891 €
➤ Charges sociales	3 779 €
➤ Dotations amortissements et dépréciations	302 €
➤ Autres charges	24 €
➤ Charges financières	2 €

III - EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

IV – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous les impôts et investissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 18 385,09 Euros.

L'actionnaire unique décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 385,09 Euros augmenté de la somme de 5 283,91 Euros du compte report à nouveau créditeur soit un montant total de **23 669 Euros** de la manière suivante :

- **23 669 Euros au titre de la distribution de dividendes** à l'associé unique

Les sommes distribuées seront soumises au régime fiscal des dividendes de sociétés françaises avec application de l'abattement selon les termes suivants :

<i>Montant distribué brut</i>	23 669 €
<i>Cotisations retenues à la source CSG CRDS 15,5 %</i>	3 669 €
<i>Prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire 21 % selon les associés</i>	<i>Dispense</i>
Montant distribué net	20 000 €

Il est ainsi retenu à la source 15,50 % de prélèvements sociaux soit 3 669 €uros, payés par la société le 15 mars 2017 au plus tard.

V – REINTEGRATION DES FRAIS

Réintégration de frais selon l'article 39-4 du CGI

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

Monsieur Jérémie OMNES
Le Président

